

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7505 SÉANCE DU 25 mars 2024

**Sont présents:**

<b>Rémy Vincent</b>	<b>Grand Chef (absent)</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (intérim)
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**ADJUDICATION DE CONTRAT DES SERVICES DE COLLECTE ET  
DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À WENDAKE**

**Attendu que** le contrat des services de collecte des matières résiduelles de Wendake prend fin le 31 mars 2024;

**Attendu que** la direction des Services techniques et Infrastructures du Conseil de la Nation huronne-wendat a sollicité, par voie d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du Québec (SÉAO), le 16 février 2024, des offres de service relatives au renouvellement du contrat de la collecte et au transport des matières résiduelles à Wendake, et ce, pour une période de trois ans avec deux options de renouvellement consécutif d'un an (**Appel d'offres**);

**Attendu que** les résultats de l'Appel d'offres sont les suivants, basés sur une moyenne approximative de tonnage des trois dernières années :

Soumissionnaires (montant total pour trois ans) :

- Centre mécanique AGH inc. : 747 887,11 \$/an pour un total de 2 243 661,30 \$;
- GFL Environnemental inc. : 246 452,68 \$/an pour un total de 739 358,04 \$;
- Villéco inc. : 239 651,75 \$/an pour un total de 718 955,25 \$.

Page 1 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7505 SÉANCE DU 25 mars 2024

**ADJUDICATION DE CONTRAT DES SERVICES DE COLLECTE ET  
DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À WENDAKE**

**Attendu que** le contrat pourra être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme, selon le grand total établi dans le bordereau de soumission, tel que prévu à l'article 1.17 de l'Appel d'offres.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Denis Bastien, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu** :

- **D'octroyer** à l'entreprise Villéco inc, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2027, le contrat relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles à Wendake;
- **D'autoriser** le Chef familial Daniel Sioui et le directeur des Services techniques et Infrastructures à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW), l'entente pour une durée de trois ans avec l'entreprise Villéco inc. pour la collecte et le transport des matières résiduelles à Wendake;
- **D'autoriser** le directeur des Services techniques et Infrastructures, à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du CNHW, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **De mandater** le directeur des Services techniques et Infrastructures à autoriser la facturation progressive des collectes et du transport des matières résiduelles à Wendake.

Page 2 de 2

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 26 mars 2024 Résolution adoptée à l'unanimité



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND